



N° 2067

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 9 février 2005.

PROPOSITION DE LOI

*visant à instituer des séances de **prévention**
sur les **troubles de l'audition**
au sein des **établissements scolaires,***

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales,
à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus
par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

PAR MM. JEAN-CLAUDE DECAGNY, BERNARD PERRUT, JEAN-CLAUDE ABRIOUX,
Mme MARTINE AURILLAC, MM. PATRICK BALKANY, PATRICK BEAUDOUIN, JEAN-LOUIS
BERNARD, MARC BERNIER, CLAUDE BIRRAUX, EMILE BLESSIG, Mme CHRISTINE BOUTIN,
M. LOÏC BOUVARD, Mme FRANÇOISE BRANGET, M. GHISLAIN BRAY, Mme CHANTAL BRUNEL,
MM. FRANÇOIS CALVET, PIERRE CARDO, ROLAND CHASSAIN, DINO CINIERI, PHILIPPE
COCHET, GEORGES COLOMBIER, Mme GENEVIEVE COLOT, MM. JEAN-YVES COUSIN, PAUL-
HENRI CUGNENC, OLIVIER DASSAULT, CHRISTIAN DECOCQ, JEAN-PIERRE DECOOL, LEONCE
DEPREZ, JEAN-PIERRE DOOR, DOMINIQUE DORD, OLIVIER DOSNE, PHILIPPE DUBOURG,
CHRISTIAN ESTROSI, FRANCIS FALALA, JEAN-MICHEL FERRAND, DANIEL FIDELIN, JEAN-
MICHEL FOURGOUS, MARC FRANCINA, CLAUDE GAILLARD, Mme CECILE GALLETZ,

MM. JEAN-MARIE GEVEAUX, MAURICE GIRO, CHRISTOPHE GUILLOTEAU, EMMANUEL HAMELIN, PIERRE HÉRIAUD, HENRI HOUDOUIN, JACQUES HOUSSIN, EDOUARD JACQUE, CHRISTIAN JEANJEAN, DOMINIQUE JUILLOT, AIME KERGUERIS, CHRISTIAN KERT, Mme NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET, MM. EDOUARD LANDRAIN, THIERRY LAZARO, Mme BRIGITTE LE BRETHON, MM. JEAN-MARC LEFRANC, MICHEL LEJEUNE, DOMINIQUE LE MÈNER, JACQUES LE NAY, JEAN-PIERRE LE RIDANT, CELESTE LETT, Mme GENEVIEVE LEVY, MM. LIONNEL LUCA, RICHARD MALLIÉ, THIERRY MARIANI, Mme MURIEL MARLAND-MILITELLO, MM. PHILIPPE-ARMAND MARTIN, PATRICE MARTIN-LALANDE, ALAIN MARTY, CHRISTIAN MÉNARD, ALAIN MERLY, PIERRE MICAUX, JEAN-CLAUDE MIGNON, PIERRE MORANGE, Mme NADINE MORANO, MM. JEAN-MARC NESME, JEAN-MARC NUDANT, DOMINIQUE PAILLÉ, Mme VALERIE PECRESSE, M. JACQUES PÉLISSARD, Mmes BERENGERE POLETTI, JOSETTE PONS, MM. DANIEL PRÉVOST, CHRISTOPHE PRIOU, JEAN PRORIOU, MICHEL RAISON, ERIC RAOULT, JEAN-LUC REITZER, JACQUES REMILLER, Mme JULIANA RIMANE, MM. VINCENT ROLLAND, BERNARD SCHREINER, ALAIN SUGUENOT, JEAN-CLAUDE THOMAS, JEAN TIBERI, FRANÇOIS VANNSON, Mme BEATRICE VERNAUDON, MM. GERARD VOISIN, MICHEL VOISIN et GERARD WEBER

Députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Les troubles de l'audition ont connu, ces dernières années, une recrudescence et sont devenus un véritable problème de santé publique.

Certaines pratiques de loisir semblent en effet singulièrement préjudiciables pour l'ouïe, à l'instar des fréquentations assidues des discothèques, des concerts de musique ou encore des rave parties.

Les traumatismes acoustiques peuvent provoquer des lésions irréversibles de l'oreille interne et surviennent soit immédiatement, soit progressivement.

Selon certaines études épidémiologiques, il semble que plus de 10 % des adolescents âgés de 15 à 18 ans sont actuellement malentendants à des degrés variables.

Les conséquences psychologiques et sociales de certaines affections comme les acouphènes et l'hyperacousie sont considérables.

Chaque année, ce sont près de 200 000 nouveaux cas d'acouphènes qui sont constatés, dont 65 % chez les jeunes, qui connaissent une rupture du lien social, en plus des souffrances physiques chroniques se manifestant par une gêne légère ou insupportable.

Alors qu'il n'existe, à l'heure actuelle, aucune solution chirurgicale et aucun traitement médicamenteux, la gravité des conséquences de la « culture du bruit » qui se développe dans notre pays, y compris dans des centres commerciaux, doit susciter une prise de conscience.

C'est pourquoi, la présente proposition de loi vise à instituer des séances de prévention, dans les établissements scolaires, pour informer et sensibiliser les jeunes, premières victimes de l'acouphène et de l'hyperacousie qui, lorsqu'ils se combinent avec la prise de substances psychotropes, ont un effet dévastateur sur l'audition.

Il vous est donc demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la proposition de loi suivante :

PROPOSITION DE LOI

Article unique

Après l'article L. 312-17 du code de l'éducation, il est inséré un article L. 312-17-1 ainsi rédigé :

« Une information est également délivrée sur les troubles de l'audition dans les collèges et les lycées, à raison d'une séance annuelle, par groupe d'âge homogène.

« Ces séances pourront associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire ainsi que d'autres intervenants extérieurs. »

Composé et imprimé pour l'Assemblée nationale par JOUVE
11, bd de Sébastopol, 75001 PARIS

Prix de vente : 0,75 €
ISBN : 2-11-118942-1
ISSN : 1240 – 8468

En vente à la Boutique de l'Assemblée nationale
4, rue Aristide Briand - 75007 Paris - Tél : 01 40 63 61 21

N° 2067 – Proposition de loi visant à instituer des séances de prévention sur les troubles de l'audition au sein des établissements scolaires (M. Jean-Claude Decagny)